

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT D'UN CABLE BT ALIMENTATION
ROUTE DE LA MESALIERE**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise SBTP, en date du 02.02.2023, afin de réaliser les travaux d'enfouissement d'un câble BT alimentation route de la Mésalière ;

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route de la Mésalière, effectués par l'entreprise SBTP, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 06.02.2023 au 06.03.2023 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur toute la Commune, pour permettre la réalisation des travaux d'enfouissement d'un câble BT alimentation route de la Mésalière ;

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Sens des Points de Repères (PR) décroissants
- Circulation alternée par feux tricolores

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise SBTP.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise SBTP.

Fait à Chênex, 02.02.2023.



P/O Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Léon DUVAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **GUERRY** Prénom : **Florian**
Dénomination : **SBTP** Représenté par :
Adresse Numéro : **8** Extension : Nom de la voie : **Avenue Arsène d'Arsonval**
Code postal **01008** Localité : **BOURG EN BRESSE** Pays : **France**
Téléphone **0474452343** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **assistante.admi@sb-tp.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **SILLON ALPIN** Prénom : **ENEDIS**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue Brise Verre**
Code postal **01550** Localité : **COLLONGES** Pays : **FRANCE**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **alain.gabaude@enedis.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D23 - RTE DE LA MESALIERE**
Code postal **74520** Localité : **CHENEX**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Enfouissement d'un câble BT alimentation SCI FEGP ZA CHENEX le champs des Elieudes.**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : **06/02/2023** Durée des travaux (en jours calendaires) : **31**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **31** Date de début de réglementation **06/02/2023**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

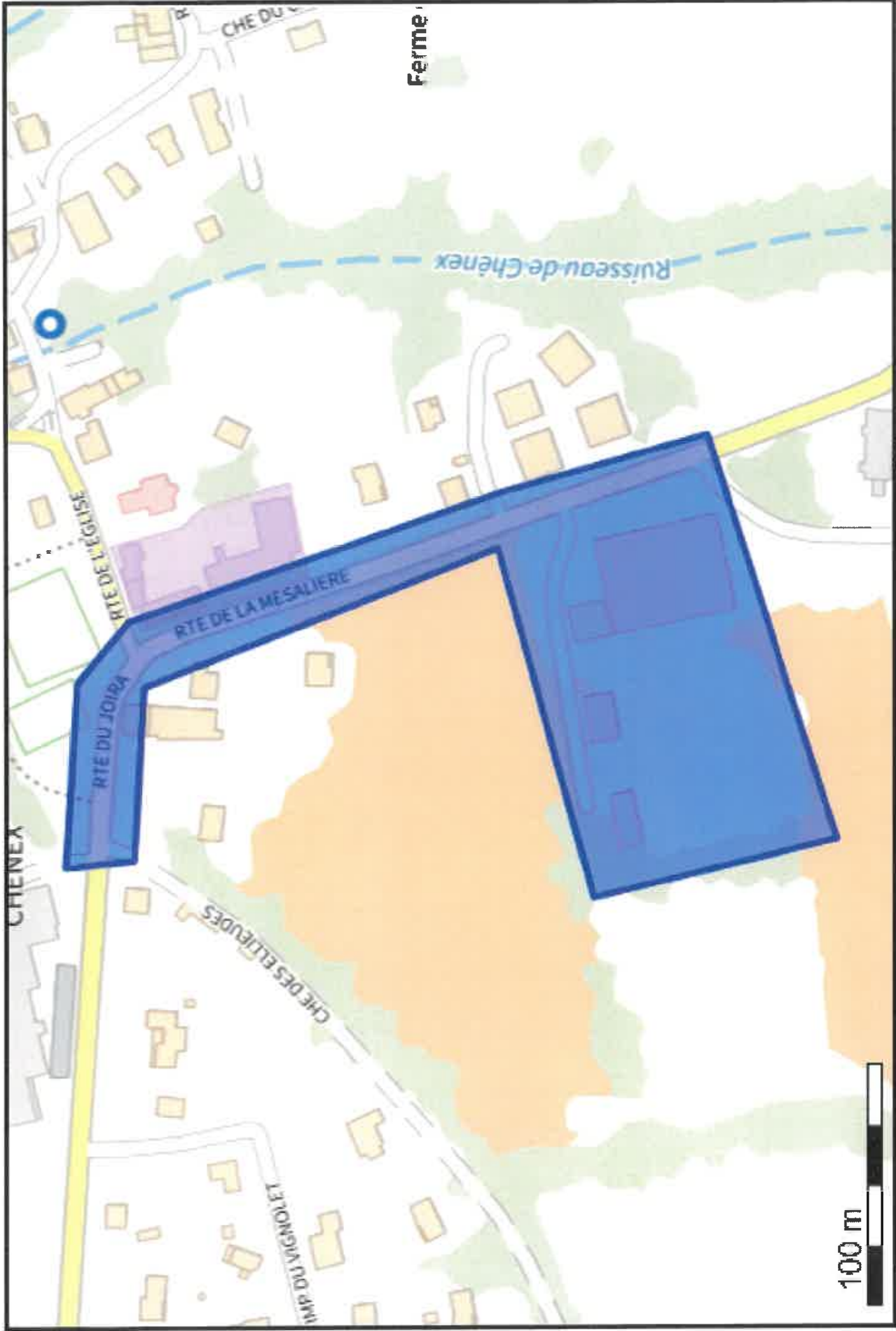
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **BOURG EN BRESSE**

Le : **0 1 0 2 2 0 2 3**

Nom : **GUERRY** Prénom : **Florian** Qualité :





Ferme

100 m

(46.104952 5.992315);(46.104700 5.992353);(46.104664 5.993285);(46.103361 5.994027);(46.103009 5.992147);(46.102102 5.992461);(46.102587 5.994637);(46.103334 5.994336);(46.104723 5.993637);(46.104911 5.993306);(46.104952 5.992315);